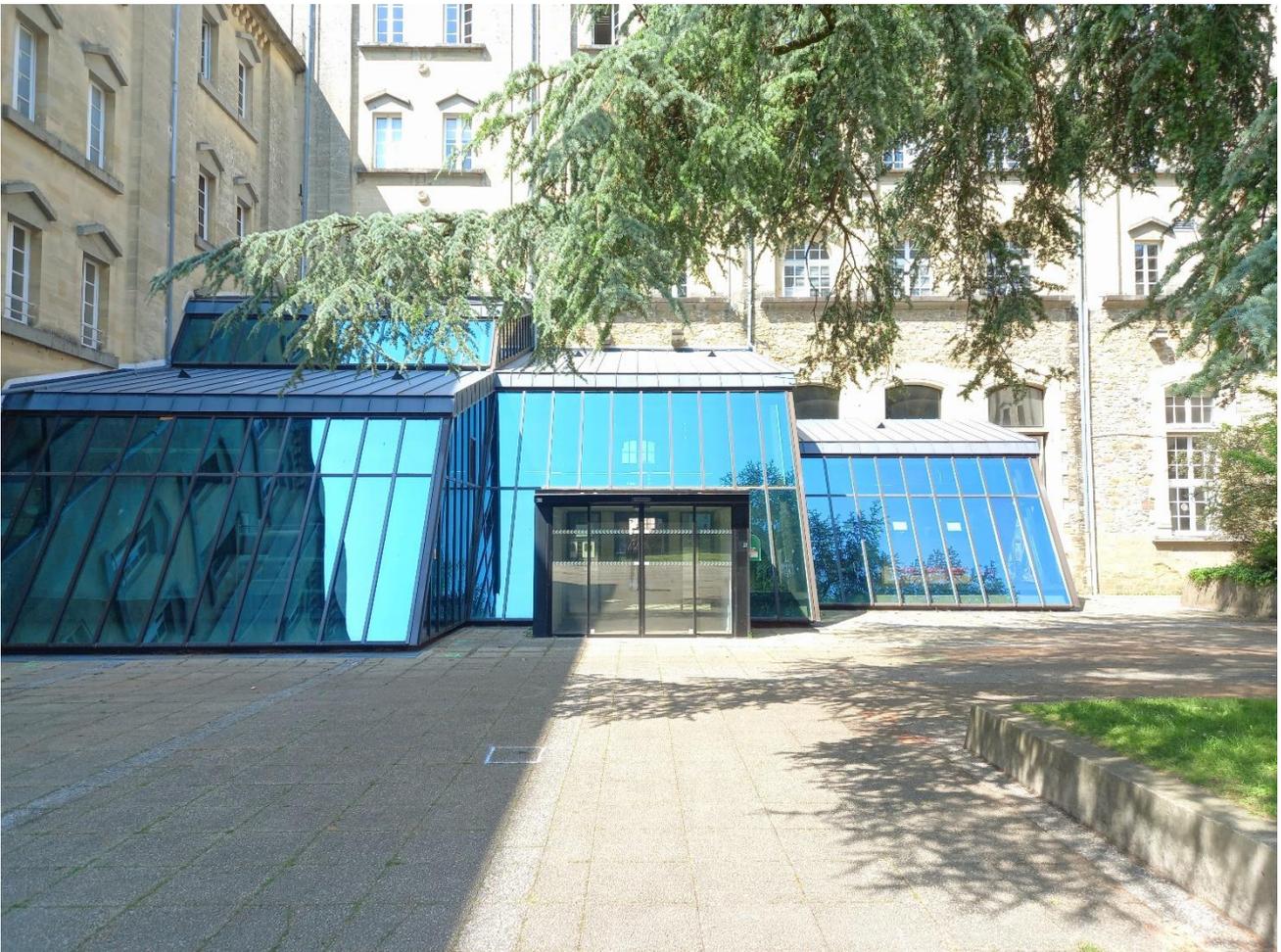


CENTRE
D'ANIMATION

LES UNELLES

Centre social et socio-culturel



PROJET EDUCATIF

Association à but non lucratif agréée jeunesse, éducation populaire,
espace de vie sociale, centre social et socio-culturel.

Siren 308 713 163 - RNA W503000344 - APE 9499Z - www.centredanimationlesunelles.com

Table des matières

1.	Le statut de l'organisateur.....	3
2.	La jeunesse au Centre d'Animation des Unelles	4
a.	Historiquement.....	4
b.	La vocation de l'Accueil Collectif de Mineurs.....	5
3.	Les objectifs éducatifs	5
4.	Les temps d'accueils	6
a.	L'accueil des jeunes sur le temps périscolaire	7
b.	L'accueil des jeunes sur le temps extrascolaire.....	8
	Le mercredi : activité sportive pour tous !	9
	Les séjours courts : mini-camps.....	9
	Les actions ponctuelles en soirées	10
	Les actions passerelles.....	10
5.	Les moyens	10
a.	Les moyens humains	10
b.	Les moyens matériels : les locaux	12
c.	Les moyens matériels : la mobilité	13
6.	Le fonctionnement	14
a.	La vocation sociale du centre d'animation, des activités pour tous : la tarification	14
b.	Le handicap et les troubles de la santé	14
c.	La communication avec les familles	14
d.	Le règlement intérieur.....	15
e.	L'usage du téléphone portable, l'argent de poche	15
f.	Prise en charge et responsabilité du jeune	15
g.	Santé, Accidents et Urgences	15
h.	Assurances.....	16
7.	Les engagements	16
a.	Promeneur du net	16

1. Le statut de l'organisateur

L'association Centre d'Animation des Unelles a été créée en mars 1976 par la volonté de responsables associatifs locaux. Association loi 1901, elle s'est installée dans l'emblématique bâtiment des Unelles, au 11 rue Saint Maur à Coutances ; en janvier 1983 et devient la structure principale de la politique socio-culturelle et socio-éducative de la ville.

Le Centre d'Animation des Unelles est un lieu d'accueil, de convivialité, de formation et d'échanges de savoirs qui favorise la communication entre ses adhérents, le monde associatif, les institutions et l'ensemble de la population. Il rappelle son attachement : au bénévolat, à l'égalité des sexes, à la mixité sociale et intergénérationnelle, à l'accueil de tous sans discrimination sociale, à la création du lien social et familial.

Le conseil d'administration, après en avoir débattu, a décidé le mercredi 18 mars 2015 d'engager résolument le Centre d'Animation des Unelles dans le processus d'élaboration d'un projet de centre social socioculturel sur le territoire communautaire. Les élus de la communauté de communes, à l'unanimité, ont approuvé cette démarche, une demande d'agrément a été faite auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche et de la Mutualité Social Agricole Côtes Normandes.

L'association a obtenu l'agrément centre social socioculturel le 1er janvier 2017 et réaffirme à travers cette démarche, son statut et ses valeurs fondamentales inspirées des courants de l'Education Populaire :

- ✓ Accessibilité : l'information et l'éducation doit être accessible à tous, indépendamment des barrières économiques, sociales ou culturelles.
- ✓ Autonomie : l'éducation populaire encourage l'autonomie des apprenants, ce qui les incite à prendre en charge leur propre processus d'apprentissage.
- ✓ Émancipation : elle vise à émanciper les individus, à les rendre conscients de leur potentiel et à les habiliter à participer activement à la société.
- ✓ Participation active : plutôt que d'être un processus passif, l'éducation populaire encourage la participation active des individus, les amenant à interagir et à contribuer.
- ✓ Apprentissage par l'expérience : l'accent est mis sur l'apprentissage par l'expérience pratique plutôt que sur l'accumulation de connaissances théoriques.
- ✓ Dialogue et échange : l'éducation populaire favorise le dialogue et l'échange d'idées entre les participants, ce qui crée un environnement d'apprentissage collaboratif.
- ✓ Contextualisation sociale : elle tient compte du contexte social et culturel des apprenants, en reconnaissant que l'éducation doit être pertinente et significative dans leur vie quotidienne.

En 2019, l'association obtient l'agrément Espace de Vie Sociale (EVS) et s'installe dans le quartier prioritaire de Claires Fontaines. En 2021, les projets des Centres Sociaux et de l'Espace de Vie Sociale sont évalués et les agréments sont reconduits ; un accompagnement spécifique pour les jeunes y est alors proposé, notamment avec l'accueil multisite.

2. La jeunesse au Centre d'Animation des Unelles

a. Historiquement

Le Centre est la structure principale de définition et de mise en œuvre de la politique socioculturelle et socio-éducative de la ville de Coutances. A ce titre, cela implique des interventions dans trois domaines spécifiques :

- ✓ Les activités à destination des adhérents, résidents Coutances Mer & Bocages (CMB) & hors CMB
- ✓ L'accompagnement associatif, le centre est le carrefour de la vie associative coutançaise
- ✓ Des services au service du public, y compris pour la jeunesse !

Hors contexte « projet éducatif », il semble important de reconnaître l'engagement global des acteurs du centre social : bénévoles et salariée en faveur de tous les publics, y compris la jeunesse. En effet, des lieux d'éveil à la culture, aux loisirs, ainsi que des animations et ateliers ponctuels sont proposés et s'adressent aussi à la jeunesse, de 0 à 25 ans.

Pour les ACM, c'est une véritable ressource humaine et matériel, passerelle vers de nombreuses collaborations et activités spécifiques favorisant la rencontre, la découverte et l'échange.

L'accueil du Centre d'Animation des Unelles et son chalet partagé :

Ouvert à tous, c'est un lieu accueillant et calme pour se retrouver, manger, boire, ou réviser ses cours !

La ludothèque :

Créée en janvier 1978, la ludothèque est un lieu de rencontre, d'éveil et de jeux entre les petits et les grands, enfants et parents. Située aux Unelles, elle dispose en plus d'une « ludomobile » pour déplacer et proposer des animations sur le territoire : écoles, maisons d'arrêt, accueils de loisirs !

L'Espace Public Numérique :

Géré par le centre social, il vise à améliorer depuis 2006 l'accès à l'information, notamment via internet, et à l'initiation aux nouvelles technologies (imprimante 3D, gravure, réalité virtuelle).

Le Point Information Jeunesse :

Ouvert en 1984, le PIJ propose des informations qui concernent tous les aspects de la vie des jeunes : études, formation professionnelle et continue, petits jobs, loisirs culturels et sportifs, vacances... Des interventions et actions de sensibilisations sont organisées par l'équipe en place dans le Centre d'Animation des Unelles, sur la CMB, mais également dans les établissements scolaires du territoire.

Les cuisines et salles de restauration :

Situées dans le bâtiment des Unelles, pour des activités culinaires où l'on met les petits plats dans les grands à tout âge : l'occasion d'un partage d'expériences et de cultures !

L'espace des « parents » :

L'espace parentalité organise des animations pour les parents et leurs enfants ; il est parfois possible de faire intervenir / participer / interagir avec la jeunesse accueillie au Centre d'Animation également.

L'espace de vie sociale :

Où se mêle de nombreux projets pour les habitants : EPN, accueil libre, accueil de jeunes, où se trouvent des salles et du matériel dédiés aux pratiques et usages.

b. La vocation de l'Accueil Collectif de Mineurs

Le projet éducatif pour la jeunesse au Centre d'Animation des Unelles vise à offrir aux jeunes un environnement stimulant et enrichissant où ils peuvent développer leurs compétences, explorer de nouvelles passions et se sentir soutenus dans leur parcours éducatif, tout en favorisant leur développement personnel, social et culturel.

Ce projet éducatif fait le lien avec le Projet éducatif territorial (PEDT) de la communauté de communes Coutances mer et bocage défini par la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école Art. L551-1 et approuvé en conseil communautaire le 14 Juin 2017.

Il s'inscrit également dans la démarche de définition d'un Projet éducatif Social Local (PESL) à l'échelle de la communauté de communes à compter de l'année 2021.

En ce sens, l'accueil collectif de mineurs doit contribuer à favoriser l'épanouissement, la réussite éducative et l'insertion sociale des enfants et adolescents, tout en assurant la continuité entre les temps scolaires et périscolaires.

Pour l'organisation de ses accueils, l'équipe pédagogique s'appuie sur un certain nombre de principes qu'elle juge essentiels pour le bien-être, l'éveil et l'épanouissement des enfants et des adolescents, à savoir :

- ✓ Assurer la continuité, et non la rupture, de la vie affective et sociale des enfants en s'inscrivant délibérément dans une démarche d'éducation globale, associant notamment la famille et le milieu scolaire, et en s'appuyant sur une vie collective de qualité.
- ✓ Promouvoir la socialisation des enfants en vue de faciliter leur autonomie indispensable à leur vie d'adulte, tout en favorisant la mixité sociale.
- ✓ Faciliter l'accueil des enfants handicapés sur nos accueils et favoriser l'acceptation des différences, l'enrichissement mutuel.
- ✓ Veiller en tout temps à la sécurité affective, physique et morale des enfants qui nous sont confiés.
- ✓ Faire en sorte que les valeurs essentielles de la République, notamment la laïcité, soient respectées sur nos accueils.
- ✓ Accueillir les enfants conformément à la réglementation en vigueur et en accord avec la convention des Droits de l'Enfant.

3. Les objectifs éducatifs

« Accueillir un enfant ou un jeune dans un ACM, c'est le faire grandir dans le respect de sa singularité en développant des aptitudes qui lui permettront de s'épanouir et d'agir dans son quotidien pour la construction de son avenir. »

Pour permettre le respect des principes fondamentaux de sa politique vis-à-vis des accueils de mineurs, le Centre d'Animation des Unelles s'appuie sur la mise en œuvre, par l'intermédiaire de ses équipes éducatives chargées de l'encadrement, des valeurs élémentaires précisées ci-après :

- ✓ Répondre aux besoins de socialisation des enfants et adolescents avec des espaces dédiés tout en leur permettant de s'affirmer, de respecter les autres et de partager avec autrui.
 - > Se retrouver dans un espace commun.
 - > Apprendre à vivre ensemble.
- ✓ Faciliter l'acceptation des différences en excluant toute ségrégation reposant sur des critères sociaux, physiques, racistes et sexistes.
 - > Respect des différences et croyances.
 - > Aider son prochain.
- ✓ Favoriser les initiatives et les choix dans un cadre défini amenant à la responsabilité et à l'autonomie progressive.
 - > Permettre de choisir.
 - > Permettre de proposer et d'organiser.
- ✓ Favoriser la découverte de l'environnement par la rencontre, le jeu et des activités en lien avec le milieu.
 - > Valoriser le patrimoine local.
 - > Collaborer avec des partenaires acteurs sur le territoire.
- ✓ Rappeler aux enfants / adolescents qu'ils ont des droits mais aussi des devoirs.
 - > Respecter le règlement propre à chaque ACM.
 - > Responsabiliser les enfants et adolescents.

4. Les temps d'accueils

Le Centre d'Animation des Unelles est agréé par le SDEJS (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) de la Manche pour accueillir les jeunes de 10 à 17 ans.

L'ACM est une entité éducative qui fait l'objet d'une déclaration sur Téléprocédure des Accueils des Mineurs (TAM).

Ces déclarations sont déposées de la façon suivante :

- La déclaration unique est effectuée une fois par an en juin pour l'année d'après.
- Les fiches complémentaires sont effectuées ensuite pour chaque période de vacances (idéalement un mois avant).
- Les activités accessoires (pour les séjours) sont effectuées 2 mois avant la date du séjour.

Ces déclarations sont obligatoires, elles permettent de vérifier les informations suivantes :

- La structure est en conformité avec la réglementation.
- Les taux d'encadrement sont respectés.
- Les animateurs n'ont pas d'interdiction d'encadrement.
- Les structures accueillant les accueils sont conformes aux règles de la DDCS.

Les accueils de loisirs du Centre d'Animation les Unelles ont deux fonctionnements :

- > L'accueil en Périscolaire sur deux lieux dédiés aux jeunes quotidiennement : Un Point Accueil Jeunes au Centre d'Animation des Unelles et un Point Jeunes à l'Espace de Vie Sociale du quartier Claires-Fontaines
- > L'accueil en extrascolaire sur les périodes de vacances, le mercredi et le samedi : Un Point Accueil Jeunes au Centre d'Animation des Unelles et un Point Jeunes à l'Espace de Vie Sociale du quartier Claires-Fontaines (uniquement le mercredi).

Singularité, la restauration :

Aucune restauration n'est proposée sur les différents accueils de loisirs du Centre Social les Unelles à l'exception des mini-camps où des repas équilibrés sont préparés avec les jeunes.

Néanmoins, au PAJ du Centre Social les Unelles, il est possible de venir prendre son déjeuner où l'essentiel (vaisselle, four et micro-ondes) est mis à disposition des jeunes sur les temps d'accueil.

a. L'accueil des jeunes sur le temps périscolaire

En période scolaire, cet accueil se fait dans le cadre des Point Accueil Jeunes (PAJ) du Centre d'Animation :

- > PAJ du centre-ville, situé aux Centre Social des Unelles.
Les horaires d'ouvertures sont : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 18h, le samedi de 14h à 18h00.
- > PAJ de Claires Fontaines, situé au Point J 13A rue Régis Messac.
Les horaires d'ouvertures sont : le jeudi du 12h45 à 13h45, mardi et vendredi de 14h00 à 17h30.

Les objectifs des Point Accueil Jeunes sur les temps périscolaire s'attachent à :

- ✓ Favoriser l'autonomie des jeunes en les responsabilisant.
- ✓ Créer une passerelle avec les structures culturelles, sportives, sociales et professionnelles.
- ✓ Faciliter le déclenchement d'idées, de propositions, d'actions entreprises par et pour les jeunes (accompagner, susciter, mettre en œuvre les initiatives des jeunes ...).
- ✓ Maintenir et développer les activités socio-éducatives.
- ✓ Développer ou participer à des actions de prévention santé.
- ✓ Développer ou participer à des actions de sensibilisation à l'environnement.
- ✓ Diffuser l'information concernant la jeunesse.
- ✓ Contribuer à l'insertion des jeunes.
- ✓ Prévenir la délinquance juvénile.

o Conventions avec le Centre d'Animation des Unelles

Le centre d'animation s'est entendu sur une convention avec les principaux établissements scolaires.

Adhésion : Un forfait de 150 euros annuel par établissement a été convenu par le CA.

Ce forfait comprend :

- Accueil des Jeunes
- L'accueil et l'accès aux services du centre d'animation : Espace Public Numérique, Ludothèque et Point Information Jeunesse.
- Intervention des animateurs dans les établissements sur des thématiques éducatives telles que la discrimination, vie affective et sexualité, la méthodologie de projet, l'initiative de jeunes.

Etablissements concernés :

Lycée Lebrun, Lycée Jean Paul II, Lycées Thomas Pesquet, Campus Nature, Maison Familiale Rurale de St Sauveur Villages et Collège Prévert, Collège Jean Paul II, Collège des Courtils (Montmartin sur Mer), collège des Embruns (Agon-Coutainville), collège Tancrède de Hauteville (Saint Sauveur Villages), Collège Anne Heurgon-Desjardins (Cerisy la salle), et collège Rolland Vautadin (Gavray).

> Les actions ponctuelles en soirées

Elles sont proposées ponctuellement en accord avec les établissements scolaires pour les élèves internes. Elles se déroulent au Point accueil jeunes généralement de 18h30 à 22h00. Les jeunes doivent s'inscrire en amont auprès de la vie scolaire de leur établissement.

o Au PAJ de Claires Fontaines

Accueil lors de la pause méridienne :

Une convention a été établie entre le collège Jacques Prévert et le centre d'Animation des Unelles. Il est mis en place un temps d'animation ayant pour but de participer à la finalité éducative des jeunes par le biais d'activités diverses.

Ces temps permettent aux animateurs de créer du lien, de faire découvrir aux jeunes le Point Accueil Jeunes de l'EVS au sein du quartier Claires Fontaines. Il permet également de communiquer sur les actions et projets du Centre d'Animation des Unelles dans sa globalité, mais également sur les actions et projets des partenaires présents dans le quartier.

Ce temps a vocation d'impulser des initiatives et de mettre en place des actions correspondant à leurs attentes sur les temps d'ouverture de l'espace « jeunes ».

b. L'accueil des jeunes sur le temps extrascolaire

Cet accueil se fait dans le cadre des animations Vacances Jeunes (AVJ). C'est un dispositif d'animations qui se déroule sur les mercredis en période scolaire et pendant les vacances scolaires (hiver, printemps, été, automne) auprès des jeunes âgés de 10 à 17 ans.

> PAJ du centre-ville, situé aux Centre d'Animation des Unelles.

Les horaires d'ouvertures : tous les mercredis en période scolaire de 12h à 18h.

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 en période de vacances scolaires.

> PAJ de Claires Fontaines, situé au Point J 13A rue Régis Messac.

Les horaires d'ouvertures : tous les mercredis en période scolaire de 13h00 à 17h30.

Une semaine sur deux, du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 en période de vacances scolaires, sauf activité dans le cadre d'activités spécifiques à la journée (sur inscription).

Sur ces deux accueils, les horaires sont aménageables selon les plannings d'animation proposés par l'équipe pédagogique, à la journée ou à la demi-journée ; les informations sont mentionnées sur les programmes d'activités. Les activités/sorties prévues à la journée font l'objet d'une inscription.

Le projet pédagogique est revu et mis en place en équipe en début d'année et ajusté au fil de l'année. Les projets d'activités sont discutés en équipe, afin d'établir un programme homogène, variant activités sportives, culturelles, manuelles, artistiques...

Les objectifs sont définis dans le projet pédagogique de l'ACM qui assure une cohérence avec le projet éducatif du centre ; ils peuvent varier en fonction du lieu d'accueil où les attentes, besoins et moyens du public accueilli sont différents.

Adhésion :

Pour participer aux AVJ, Le jeune doit être titulaire de la carte d'adhérent du centre d'animation, il (avec ses parents) s'engage ainsi à :

- > Participer aux activités proposées dans le respect des animateurs, du personnel et des autres participants, ainsi que du matériel et des locaux
- > Se présenter auprès de l'équipe d'animation sur les activités où il est inscrit
- > Régler la participation financière qui lui incombe
- > Remplir la fiche d'inscription et de suivi sanitaire

Le mercredi : activité sportive pour tous !

En période scolaire, tous les mercredis de 14h30 à 16h30, une activité Multisports se déroule au gymnase ABC. Il s'agit d'une activité sportive gratuite pour tous les jeunes de 7 ans à 14 ans, le rendez vous se fait directement au gymnase. La séance est encadrée par un animateur diplômé de l'équipe pédagogique.

Avec la mise en place d'activités simples, adaptées aux enfants, les objectifs sont multiples :

- > Permettre aux enfants d'accéder à la pratique d'une activité sans avoir à régler une cotisation
- > Découvrir de nouvelles pratiques sportives
- > Favoriser la mixité sociale
- > Bouger, pratiquer une activité physique

Les séjours courts : mini-camps.

Organisés par les équipes pédagogiques, des mini camps sont proposés chaque année aux jeunes de 10 à 17 ans pendant la période estivale. Ils se déroulent sur des périodes de 3 à 5 jours dans le département.

A dominante sportive ou culturelle, les mini camps sont l'occasion pour l'équipe pédagogique de partager avec les jeunes une expérience particulière où le « vivre ensemble » prend tout son sens et permet :

- > De favoriser la vie en collectivité, l'autonomie et la prise d'initiative.
- > De rendre les jeunes responsables et acteurs de leur projet.
- > De découvrir un territoire et ses singularités.
- > Découvrir de nouvelles pratiques et activités.

L'inscription aux mini-séjours implique pour le jeune de participer aux activités proposées et de suivre les règles de vie mises en place par l'équipe pédagogique.

A chaque début de séjour une organisation est mise en place avec les jeunes pour décider des règles de fonctionnement afin de les responsabiliser (utilisation du téléphone portable, répartition des tâches,

participation à la vie du camp (montage des tentes, préparation des repas), proposition et mise en place d'activités, règles de sécurité, heures de coucher et lever...).

En cas de non-respect des règles ou attitude incorrecte, le directeur informera le représentant légal. Tout comportement dangereux ou inapproprié pourra être sanctionné par une exclusion provisoire voire définitive selon la gravité des faits.

Les actions ponctuelles en soirées

Elles sont proposées par l'équipe pédagogique et se déroulent au Point d'Accueil Jeunes de l'EVS, au bâtiment des Unelles, et parfois en extérieur selon les programmes.

Les jeunes doivent s'inscrire en amont auprès des animateurs pour y participer.

Elles sont à thématiques : soirée film, rétro gaming, cuisine, jeux et tournoi, soirée en plein air...

Les actions passerelles

Les points d'accueil participent à de nombreuses manifestations organisées par la ville de Coutances, l'Office de la Jeunesse, le service des sports, le Conseil Citoyen de Claires Fontaines, l'association AVRIL...

Ainsi, ils créent une passerelle vers les autres structures et associations de la communauté de communes : Activités sportives, activités nature avec le soutien de l'animateur nature de l'association AVRIL, semaine du développement Durable, présentation et prêt de livres, participation au « Rencontres Numériques » ainsi qu'au « Festival du jeu et du jouet » au Centre d'Animation des Unelles, soirée inter lycéens et inter collégiens, semaine de la sécurité routière, dispositif jeunes bénévoles dans le cadre du festival « Jazz sous les pommiers »...

5. Les moyens

Pour atteindre ses objectifs, l'association s'efforce de proposer des moyens humains et matériels adaptés.

Un budget d'investissement est prévu pour l'amélioration et le développement des points d'accueil afin de les rendre conformes au fur et à mesure de l'évolution de la réglementation, toujours plus accessibles et identifiables, avec un renouvellement du matériel pédagogique adapté, varié et de qualité.

Une enveloppe budgétaire est mise à la disposition des équipes d'ACM pour permettre la mise en œuvre d'activités, sorties et prestations (intervenants...).

Qu'il soit d'investissement ou de fonctionnement, les budgets sont revus chaque année et s'ajustent en fonction des différents besoins et problématiques rencontrées : subventions, lieux d'accueils, fréquentation, constats.

a. Les moyens humains

L'atteinte des objectifs éducatifs précités implique que l'Association se dote des moyens correspondants, humains et matériels, lesquels doivent faciliter la mission des différents acteurs impliqués dans la réussite des projets où le jeune occupera une place centrale.

L'équipe du Centre d'Animation des Unelles :

Au sein de l'Association, elle est constituée de professionnels, salariés et bénévoles, ayant une riche expérience de l'animation sociale.

Les personnels d'encadrement et d'animation des ACM sont qualifiés selon le cadre défini par les services de la Jeunesse et des Sports pour assurer le bon fonctionnement de nos accueils. Ayant pour la majorité d'entre eux une longue expérience dans l'animation populaire, cette équipe de professionnels mettra tout en œuvre pour répondre aux besoins de sécurité physique, affective et morale des enfants, tout en articulant leurs programmes d'animation autour des objectifs éducatifs et des projets pédagogiques inhérents à chaque ACM.

L'équipe se renforce ponctuellement avec :

- Des « animateurs techniques » salariés des Unelles (EPN, ludothèque) et profite des nombreuses compétences et moyens spécifiques propre à chaque service.
 - Des éducateurs sportifs sur les vacances scolaires.
 - De prestataires extérieurs spécialisés dans leur domaine d'intervention.
 - D'animateurs vacataires.
- > **Le directeur de chaque ACM** est garant de la cohérence entre le projet éducatif et le projet pédagogique où lui et son équipe décrivent leur engagement à accueillir les mineurs dans un temps et un cadre donné grâce à un document communément nommé « projet pédagogique ».

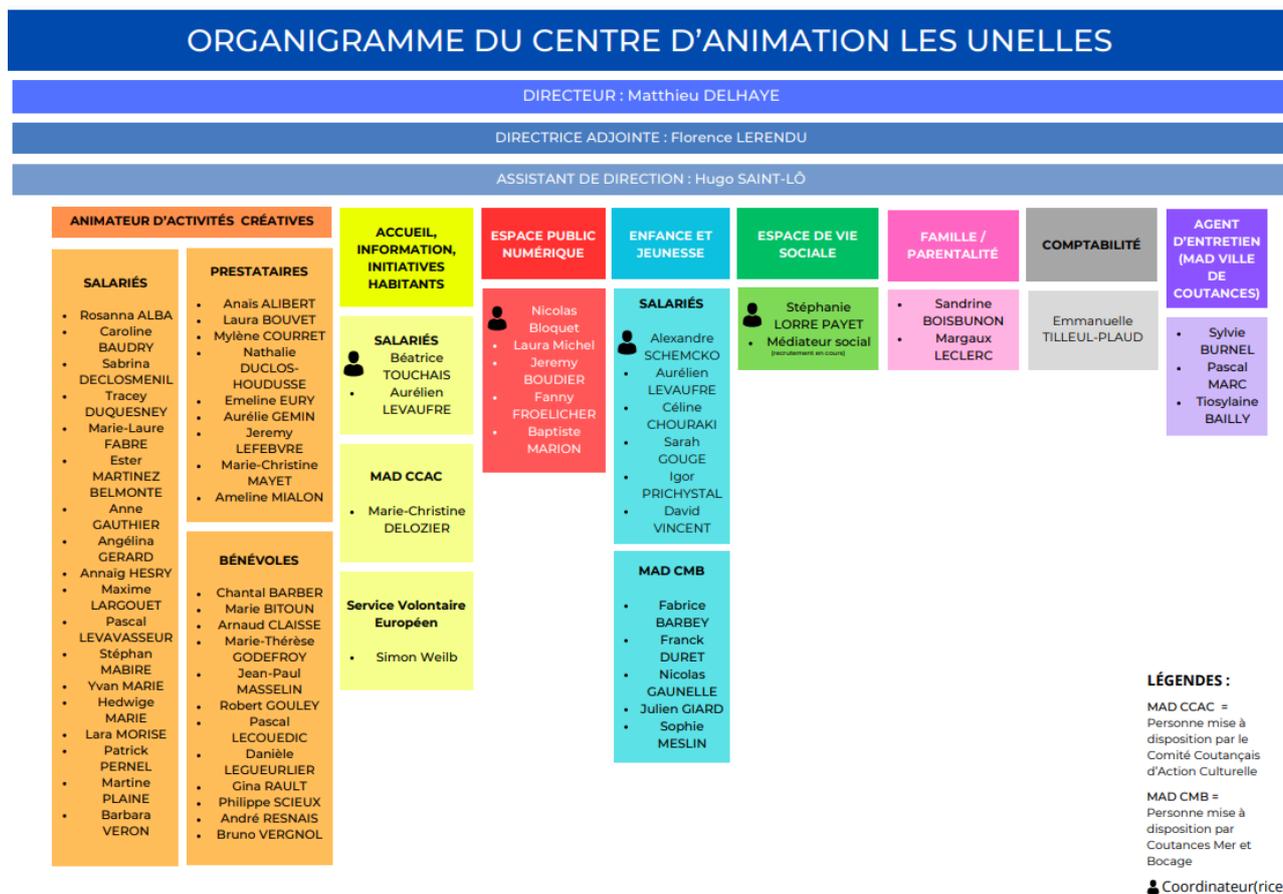
Rôle du directeur/trice :

- Assurer la sécurité morale, affective et physique des enfants ainsi que celle de l'équipe en tout temps.
 - Avoir un rôle formateur auprès de l'équipe en lui apportant des ressources en documentation, législation, techniques d'animation.
 - Assurer le respect de la législation en vigueur.
 - Être garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
 - Assurer une dynamique de groupe et coordonner l'action de l'équipe.
 - Assurer les relations avec le centre d'Animation des Unelles, les partenaires et les familles.
 - Assurer la formation et le suivi des stagiaires le cas échéant.
- > **L'équipe d'animation est composée d'animateurs salariés du centre d'animation des Unelles, d'animateurs et d'éducateurs sportifs mis à disposition par la communauté de communes Coutances mer et bocage.**

Rôle de l'animateur/trice :

- Participe à l'élaboration du projet pédagogique et assure sa mise en œuvre à travers les activités proposées.
 - Travaille en équipe, se sent responsable et fait preuve d'initiative dans l'intérêt des enfants.
 - Doit proposer des activités ludiques et variées, adaptées au public, qu'il doit préparer en avance.
 - Veiller à la sécurité morale et physique des participants.
- > Dans une démarche active de formation, des stagiaires sont régulièrement accueillis dans le cadre de leur cursus en lien avec les domaines du loisir éducatif et de l'animation socioculturelle, toujours dans le cadre réglementaire des ACM.
- Les stagiaires, qui viennent découvrir le métier et les différentes missions d'un animateur peuvent parfois coanimer certaines activités.

Organigramme du personnel du Centre Social les Unelles



b. Les moyens matériels : les locaux

« Vouloir regrouper toute l'animation au centre-ville serait un frein sérieux à l'animation des quartiers. »

Actuellement, le dispositif « Accueil collectif de mineurs » du Centre Social se partage entre deux lieux d'accueils : le bâtiment historique des Unelles, un ancien séminaire, situé en centre-ville et l'Espace de Vie Social.

- Depuis 1983, le Point Accueil Jeunes (PAJ) du centre-ville situé dans le bâtiment des Unelles au 11 rue Saint Maur à Coutances.
- Depuis 1996, le Point Accueil Jeunes (PAJ) de Claires Fontaines situé à l'Espace Vie Sociale au 13A rue Régis Messac à Coutances ; qui répond aux besoins d'un public situé en zone prioritaire, tout en répondant à une problématique de mobilité.

Historiquement, il existait un troisième accueil dans le quartier du Pont-de-Soules qui a dû fermer, faute de locaux disponibles et de moyens humains.

Dédiés aux jeunes âgés de 10 à 17 ans, les deux accueils où il fait « bon de vivre ensemble » proposent de nombreuses aménagements et activités en autonomie (billard, baby, ping pong, jeux de sociétés, consoles...) ainsi que des activités spécifiques proposées par les animateurs selon les temps d'accueil.

Les aménagements et ressources ne restent jamais statiques et évoluent au fil des projets, en fonction de l'intérêt des jeunes et de leurs besoins de changement ; c'est aussi inscrire le thème de l'aménagement de l'espace comme un sujet d'observation continue, de réflexion et d'amélioration par l'équipe pédagogique, avec les jeunes.

En complément des points d'accueils, pour favoriser la diversification des activités et enrichir les pratiques, d'autres espaces sont accessibles et mis à disposition sur demande :

- Les espaces tous publics ouverts au Centre d'Animation des Unelles : ludothèque, médiathèque, espace numérique, cuisine, chalet...
- Les infrastructures sportives de la commune : gymnase, stade, théâtre, piscine, cinéma...

c. Les moyens matériels : la mobilité

Le Centre d'Animation des Unelles favorise dans la mesure du possible les transports à faible émission, et propose aux jeunes sur les temps d'animation des activités nécessitant des trajets « raisonnés ».

Les transports de jeunes, quelque soit le mode de locomotion s'effectuent selon la réglementation définie dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.

A pied :

Si la distance et les conditions de sécurité le permettent, les petits déplacements se font à pied.

En vélo :

De nombreuses sorties à vélo sont organisées depuis le Centre d'Animation des Unelles ; qui dispose d'ailleurs de vélos traditionnels à prêter pour les familles les plus défavorisés.

Deux vélos électriques sont également disponibles pour les petits trajets du personnel du centre.

En « voiture » :

Pour faciliter certains déplacements et optimiser les sorties et activités en autonomie, le centre s'est doté d'un minibus 9 places en 2020. Lorsque cela est nécessaire, le centre d'animation des Unelles fait appel à des prestataires extérieurs pour louer d'autres véhicules.

Les animateurs doivent veiller à la bonne marche, un cahier de bord dans le véhicule doit être rempli.

Le chauffeur animateur devra savoir au moment du départ le nombre de personnes transportées (adultes et enfants). Une liste des jeunes est présente dans chaque véhicule. Le directeur de l'accueil de loisirs doit être informé des jeunes présents dans chaque bus.

« Longues distances » :

La solution la plus pratique, économique et écologique sera choisie en fonction du projet et du public, avec des déplacements en transports en commun ou en car.

6. Le fonctionnement

a. La vocation sociale du centre d'animation, des activités pour tous : la tarification

Pour participer, l'enfant ou le jeune doit se munir de la carte d'adhérent du Centre Social : 5 euros à l'année.

En fonction des budgets alloués au fonctionnement des ACM, il nous semble essentiel de moduler la tarification des activités en fonction des ressources de la famille pour :

- > Favoriser l'accueil de tous les publics
- > Permettre aux enfants accueillis d'évoluer dans un collectif à l'image de la société, d'y trouver une place et d'y interagir, ce qui est une valeur chère au centre social.

Sur les mini-séjours, dans le cadre d'une convention avec la CAF, un tarif préférentiel est mis en place pour les allocataires afin de permettre à chaque enfant de partir en vacances avec une participation symbolique.

b. Le handicap et les troubles de la santé

Le Centre d'Animation les Unelles Loisirs souhaite favoriser l'accès des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps en les intégrant aux accueils de loisirs.

Cette démarche de mixité des publics répond à une demande des mineurs et de leurs familles. Elle permet à tous les participants, l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

L'accueil du mineur en situation de handicap ou atteint de troubles de la santé doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives. Chaque situation étant particulière, il nous paraît important de rencontrer la famille au préalable afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne de leur enfant pour pouvoir les retransmettre à l'équipe d'animation.

Le directeur et la famille échangent autour d'un document type (« Fiche d'autonomie et d'intégration ») permettant de prendre en note les consignes, les difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer. Ce document pourra être complété d'un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication.

Notons que certaines activités peuvent ne pas être adaptées au jeune en fonction de son handicap ; une solution alternative peut être proposée aux familles par l'équipe d'animation.

c. La communication avec les familles

La communication avec les familles est propre à chaque lieu d'accueil. Elle est définie dans le projet pédagogique pour les temps extrascolaires et les mini-séjours.

Plusieurs supports de communication sont proposés : site web, réseaux sociaux, brochures / plannings, affichages dans les établissements scolaires et sportifs.

Pour toute demande d'information, l'équipe pédagogique est joignable en tout temps par emails ou sur la ligne téléphonique dédiée à la jeunesse.

d. Le règlement intérieur

Pour le bien-être de chacun, il est nécessaire que les règles de vie établie en collectivité soient respectées par tous. Les règles font partie d'un projet de fonctionnement propre à chaque accueil qui est défini dans le projet pédagogique et exposé aux jeunes ; il est essentiel de favoriser le dialogue avant toute chose.

Cependant, il existe des règles communes non négociables : nous n'accepterons pas la violence sous toutes ses formes, qu'elle soit verbale ou physique, la maltraitance et l'humiliation.

Les familles sont systématiquement contactées si un jeune pose des difficultés, nuit au bon déroulement des animations/de la vie collective, ou se met en danger lors d'une activité ou d'un mini-séjour.

Les jeunes peuvent être sanctionnés s'ils ne respectent pas les règles définies sur place.

Les sanctions peuvent aller d'un simple avertissement de l'équipe d'animation à l'exclusion de la structure.

e. L'usage du téléphone portable, l'argent de poche

L'usage de téléphone portable est interdit lors des activités. Il est toutefois toléré que les jeunes l'utilisent pour faire des photos. Le jeune est responsable de son appareil et l'association décline toute responsabilité en cas de perte, de casse ou de vol.

Pour les séjours et les camps, une règle commune est instaurée :

Nous demandons aux jeunes de déposer tous les soirs les téléphones portables dans une boîte qui sera gardée par l'équipe d'animation jusqu'au lendemain matin, où les téléphones sont restitués aux jeunes.

L'argent de poche est sous la responsabilité de chaque jeune.

f. Prise en charge et responsabilité du jeune

Le jeune est sous la responsabilité du centre d'animation du début de l'activité jusqu'à la fin de l'activité.

A l'issue de celle-ci, il pourra quitter seul l'activité sous réserve d'une autorisation signée des représentants légaux.

g. Santé, Accidents et Urgences

Un membre de l'équipe pédagogique est « assistant sanitaire ». Il est titulaire au minimum de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou d'un PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Le rôle de l'assistant sanitaire :

- Prendre connaissance des traitements auprès des parents et via les fiches sanitaires de liaison.
- S'informer sur les allergies des participants et en faire part à l'équipe d'animation.
- Assurer le suivi des traitements au quotidien en mini séjour.
- Rappeler à l'équipe quels sont les gestes et la démarche à suivre en cas d'accident.
- Assurer la « bobologie », les petits soins.
- Gérer la pharmacie et assurer le réapprovisionnement (pansements, compresses, gants...).
- Tenir à jour scrupuleusement le cahier d'infirmerie.
- Informer le directeur et l'équipe (si nécessaire) des soins au quotidien ou des besoins de chaque enfant.

Soins médicaux :

- Des pharmacies sont constituées par l'assistant sanitaire et sont accessibles aux équipes.
- Les traitements en cours ne sont administrés que par l'assistant sanitaire et sur ordonnance.

Les traitements médicaux, même paraissant légers, ne peuvent être administrés dans un accueil de loisirs qu'accompagnés d'une ordonnance médicale. Il est obligatoire pour les familles de noter le nom du jeune sur chaque boîte ou contenant. Le tout est remis au directeur, à son adjoint, ou à l'animateur responsable.

En cas d'incident bénin (coup ou choc léger, écorchures ...), le jeune est pris en charge par les animateurs. Chaque soin est mentionné dans le registre d'infirmerie. Les représentants légaux sont informés le soir lorsqu'ils récupèrent le jeune.

En cas d'accident, le protocole d'urgence est appliqué afin de permettre aux secours d'intervenir au plus vite selon la gravité apparente ou supposée. Les représentants légaux sont informés le plus rapidement possible. Une déclaration d'accident est rédigée et conservée autant que nécessaire.

h. Assurances

Le Centre d'Animation les Unelles est assuré en responsabilité civile (AXA France contrat n°4425047704). Cette assurance couvre également l'ensemble de la structure et le personnel d'encadrement. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance responsabilité civile des responsables légaux de l'enfant.

La responsabilité du Centre d'Animation des Unelles ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vols des affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.

7. Les engagements

a. Promeneur du net

Le numérique et les téléphones sont omniprésents dans la vie des jeunes. Une action éducative sur la toile est nécessaire, c'est la mission des Promeneurs du net.

Le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. Et pour mieux accomplir sa mission, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. Son but n'est jamais la surveillance, mais bien l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses à leurs interrogations. De la simple information à donner, au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante, le Promeneur est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste et peu encadré. Il communique et interagit via les réseaux sociaux. En dialoguant avec chacun, le Promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image. Le Promeneur du Net entend poursuivre en ligne, dans la « rue numérique », son travail réalisé sur le terrain et offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut.

Les Promeneurs du Net, c'est aussi une autre manière d'être en relation avec les jeunes sur Internet !